



**Projet éducatif**  
**Projet pédagogique**  
**Projet d'établissement**



**SAINT-JOSEPH BOIS- de- BREUX**  
Année scolaire 2025-2026

# CONSEIL DE PARTICIPATION

■ Le décret « Missions » du 24 juillet 1997 prévoit qu'un **Conseil de participation** soit créé dans tous les établissements scolaires organisés ou subventionnés par la Communauté française (article 69).

Le Conseil de participation a pour missions (article 69, 1§):

- de débattre du projet d'établissement sur base des propositions qui lui sont remises par les délégués du Pouvoir organisateur ;
- d'amender le projet d'établissement et de le compléter ;
- de le proposer à l'approbation du Pouvoir organisateur;
- d'évaluer périodiquement sa mise en œuvre ;
- de proposer des adaptations;
- de remettre un avis sur le rapport d'activités ;
- de mener une réflexion globale sur les frais réclamés en cours d'année, notamment ceux qui sont liés à des activités culturelles et sportives s'inscrivant dans le projet d'établissement;
- d'étudier et de proposer la mise en place d'un mécanisme de solidarité entre les élèves pour le paiement des frais.

Sa composition :

- des membres de droits sont la direction et les délégués déterminés par le Conseil d'administration (enseignement libre) ;
- des membres élus :
  - représentants du personnel **enseignant, auxiliaire d'éducation, psychologique, social et paramédical** ;
  - représentants **des parents** ou des personnes investies de l'autorité parentale ou qui assument la garde en droit ou en fait du mineur soumis à l'obligation scolaire ;
  - représentants **des élèves** sauf pour l'enseignement fondamental. Dans l'enseignement fondamental, cependant, le Pouvoir organisateur, sur proposition de deux tiers au moins des membres du Conseil de participation, peut décider d'élargir le Conseil de participation à des délégués d'élèves, de manière permanente ou occasionnelle ;
  - représentants **du personnel ouvrier et administratif** (là où il est attaché à l'établissement) ;

- des membres représentant l'environnement social, culturel et économique de l'établissement qui sont cooptés ou désignés.

### Son fonctionnement :

Il se réunit au moins deux fois par an. Il doit être convoqué sur demande de la moitié de ses membres au moins, adressé au Président.

Le Pouvoir organisateur désigne le Président du Conseil de participation. Dans l'enseignement subventionné, le Conseil de participation élabore son règlement d'ordre intérieur et le soumet à l'approbation du Pouvoir organisateur.

Le Conseil de participation tend à rendre ses avis par consensus (article 69, §11).

# PROJET ÉDUCATIF

## ■ DÉCRET « MISSIONS » : FINALITÉS DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 6 du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

## ■ PROJET ÉDUCATIF DES ÉCOLES CATHOLIQUES

- Promouvoir la solidarité responsable.
- Développer l'intériorité.
- Favoriser la créativité.
- Développer le respect de l'autre.
- Aiguiser le sens du pardon.
- Conduire au don de soi.
- Renforcer la confiance dans les possibilités de chacun.

## ■ PROJET ÉDUCATIF DE NOTRE ÉCOLE

*Notre école veut aider l'enfant à être libre et heureux en lui-même, heureux avec les autres.*

**Notre équipe veut amener l'enfant à être heureux en lui-même en essayant de le rendre :**

- capable de s'aimer lui-même, tel qu'il est, sans se comparer aux autres ;
- convaincu qu'il est capable de progrès et de réussite ;
- capable de résoudre par lui-même et par la solidarité des problèmes qu'il rencontrera ;
- capable de s'adapter à la vie.

**Notre équipe veut amener l'enfant à être heureux avec les autres en essayant de le rendre :**

- capable d'aide mutuelle, de partage, d'écoute vraie, de respect des autres y compris dans leurs différences ;
- capable d'agir avec les autres et de se sentir responsable ;
- capable de respecter et d'améliorer son environnement ;
- capable de s'intégrer et de vivre dans le groupe avec harmonie ;
- capable de s'engager dans une recherche collective ou non, de relever des défis ;
- capable de goûter ensemble la joie de la réussite.

## **JESUS-CHRIST ET SON ÉVANGILE SONT NOS RÉFÉRENCES**

*L'école vit les valeurs chrétiennes dans le respect absolu du cheminement et de la liberté de conscience de chacun.*

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## ■ NOTRE ÉQUIPE privilégie un apprentissage cohérent et efficace.

Notre école accueille des jeunes dont les aptitudes et les intérêts peuvent être fort divers. Nous souhaitons offrir à chacun des apprentissages qui lui permettent d'aller jusqu'au maximum de ses possibilités et de contribuer à construire le monde de demain.

La formation permanente des enseignants et le travail en équipe sont deux moyens que notre école entend favoriser pour atteindre cet objectif.

## ■ NOTRE ÉQUIPE centre sa pratique sur l'enfant qui apprend, l'engageant dans une stratégie d'apprentissage, le mettant ainsi dans une situation de projet, de défis qu'il devra relever tout en apprenant, en confrontant les expériences, décroissant autant que possible les différentes branches pour pratiquer une pédagogie qui a du sens et qui favorise la participation de chacun.

## ■ NOTRE ÉQUIPE est attentive au rythme de chacun, à ses difficultés, à son cheminement en pratiquant une pédagogie par cycle afin d'augmenter le temps d'apprentissage, sa continuité, la répartition de son contenu.

## ■ NOTRE ÉQUIPE ne néglige aucun aspect de la richesse d'un enfant en pratiquant une pédagogie globale : spirituelle, morale, intellectuelle, sociale, corporelle, esthétique et manuelle.

## ■ NOTRE ÉQUIPE élargit la vision qu'elle a sur chaque enfant ; chaque cycle étant pris en charge par une équipe où chacun est coresponsable.

## ■ NOTRE ÉQUIPE se veut exigeante sur les valeurs suivantes :

- le sens des responsabilités et la prise d'initiatives ;
- l'expression, l'écoute, la communication ;
- l'acquisition progressive d'une méthode de travail personnelle et efficace ;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe et à œuvrer solidairement à l'accomplissement d'une tâche ;
- le respect des consignes données ;
- le soin dans la présentation des travaux, quels qu'ils soient ;

- le respect des échéances, des délais ;
- le sens de l'effort et du service gratuit ;
- le souci du travail bien fait.

Pour répondre à ces objectifs, seront organisés entre autres :

- les travaux individuels et de groupe ;
- les travaux de recherche ;
- les leçons collectives ;
- les travaux à domicile ;
- les moments d'évaluation formelle ;
- les visites, les classes de dépaysement ;
- les moments de récréation ;
- les conseils de classe – de cycle.

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT

***LE NUMÉRIQUE COMME OUTIL D'APPRENTISSAGE.***

***PRISE EN COMPTE DES DIFFÉRENTES FORMES D'INTELLIGENCE ET DES  
ACTIVITÉS FAVORISANT LA CONCENTRATION.***

***« Celui qui déplace les montagnes, c'est celui qui commence à enlever les petites  
pierres».***

Confucius

## PLAN

### ■ LA REECRITURE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

- Le contexte
- Les étapes de l'élaboration du projet

### ■ LE POINT SUR NOTRE CONTRAT D'OBJECTIFS

### ■ ANNEXES

#### 1. Cadre fixé par la Communauté française

- Le décret « mission »
- Ses missions prioritaires
- Le programme
- Adresses et renseignements utiles

## ■ LA RÉÉCRITURE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

### LE CONTEXTE

Durant l'année scolaire 2016-2017, nous décidons de relancer un nouveau projet d'établissement. Six ans durant, nous avons suivi diverses formations, mené plusieurs activités relatives aux sciences. Loin de nous l'idée de cesser de favoriser ce domaine. Nous avons probablement atteint un rythme de croisière qui nous permet maintenant de nourrir de nouvelles ambitions, de nous lancer de nouveaux défis afin que notre école reste vivante, en mouvement, évolue sans cesse.

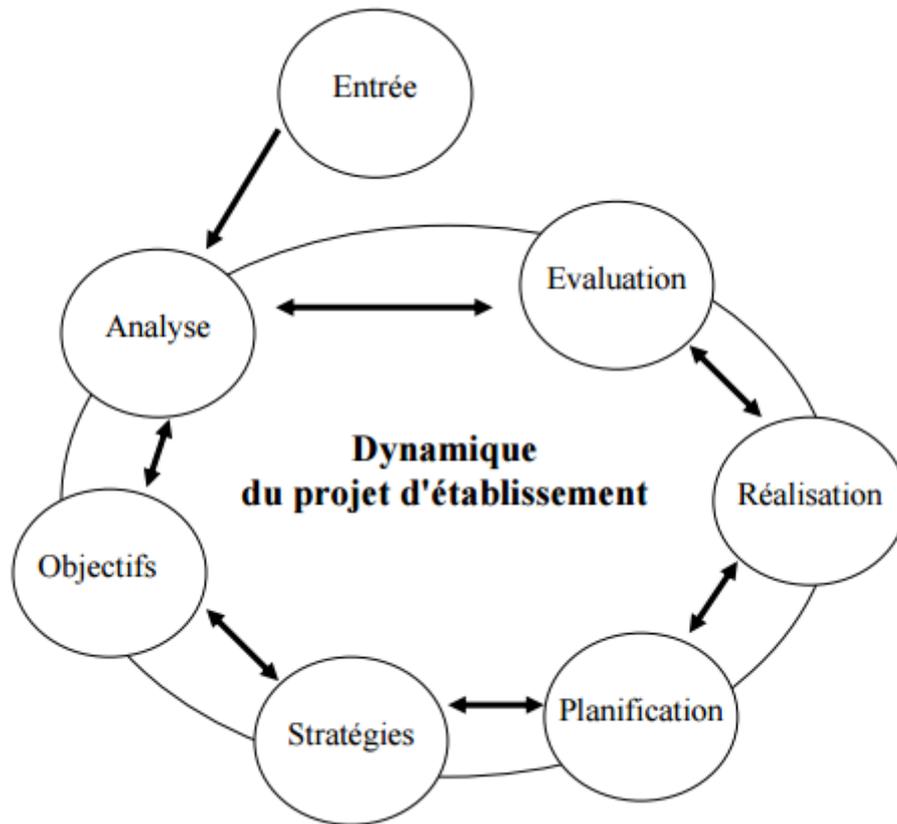
Si la rédaction d'un projet d'établissement reste une obligation de la Fédération Wallonie Bruxelles, nous souhaitons avant tout qu'il soit le reflet des choix éducatifs, des priorités que l'équipe éducative dans son entièreté entend mettre en œuvre. Cette présentation veut exprimer aux parents et autres partenaires les objectifs que nous nous fixons, les priorités que nous poursuivrons, l'orientation de nos pratiques pour les prochaines années.

Lors de l'élaboration de ce projet, des priorités, des actions ont été définies. Bien évidemment, ces priorités ne constituent pas à elles seules la vie de l'école. Bien d'autres intervenants viennent aussi guider nos pratiques.

Par ailleurs, en fonction de l'avancement du projet, en fonction de ce que nous révéleront les moments d'évaluation, nous ajusterons, corrigerons, modifierons voire supprimerons l'une ou l'autre action prévue.

## LES ÉTAPES DE L'ÉLABORATION DU PROJET

La mise au point d'un projet d'établissement passe par une série de moments-clés, de passages obligés. Nous pouvons les représenter par le schéma suivant :



**L'entrée** est le constat posé que le précédent projet était arrivé à maturité et que nous étions probablement arrivés au moment où nous devons nous relancer de nouveaux défis.

**L'analyse** a été menée avec l'aide de deux Conseillers Pédagogiques. Elle a consisté, à l'aide de différents outils, en une photographie de l'école d'où pouvaient ressortir nos forces et nos potentiels.

**Les objectifs** découlent des potentiels révélés par la photographie susmentionnée. Nous souhaitons exploiter ces potentiels, ces possibles progrès, afin de garder notre école en mouvement, en évolution.

**Stratégie, planification, réalisation et évaluation** représentent les phases concrètes de ce projet. Différents outils nous permettront de gérer ces phases comme par exemple le QQQQCCP (Qui, quoi, où, quand, comment, combien, pourquoi ?).

A la lumière des objectifs que nous voulons atteindre, différents besoins vont se révéler. Ces besoins pourront être comblés par des formations en école, individuelles, internes ou externes. La lecture de différentes publications (Entrée Libre, Profs, ...), la consultation de sites (SeGEC, enseignement.be, ...), le partenariat avec les Conseillers Pédagogiques sont aussi des sources de réponses aux besoins rencontrés.

Différentes actions visant à atteindre ces objectifs seront mises en place. Elles peuvent être menées en école, par implantation, par cycle ou par classe. Par ailleurs, ces actions peuvent être très ponctuelles ou s'étendre sur un plan pluriannuel.

Il est important de noter que les priorités retenues, vu leur pertinence, pourront entièrement être transférées dans notre futur plan de pilotage. Ce plan de pilotage sera communiqué au ministère, approuvé et évalué par ses délégués.

Extrait :

### ***Le numérique au cœur de l'école***

*L'école a un rôle de premier ordre à jouer dans le développement des compétences nouvelles induites par la transition numérique. L'enseignement va donc déployer une éducation à la fois au numérique et par le numérique :*

*⇒ l'éducation au numérique permettra de développer des comportements adéquats face aux nouvelles technologies*

*⇒ l'éducation par le numérique permettra de mettre les équipements numériques (ordinateurs, tableaux interactifs, tablettes, etc. ) au service de nouvelles formes d'apprentissages et d'adapter davantage ceux-ci à chaque élève*

*Les écoles développeront également leur propre stratégie numérique, une plateforme de ressources éducatives sera créée, et le développement des outils pédagogiques numériques sera favorisé. Le numérique facilitera également la communication entre les écoles et l'administration, ainsi qu'entre les écoles et les parents.*

Source : [www.pactedexcellence.be](http://www.pactedexcellence.be)

## ■ LE POINT SUR NOTRE CONTRAT D'OBJECTIFS

**L'année scolaire 2025-2026** verra notre Contrat d'Objectifs (suite du Plan de Pilotage) poursuivre sa mise en œuvre. Les formations dont nous bénéficierons nous aideront à démarrer les actions prévues pour atteindre nos objectifs.

Ces objectifs, qui ont été validés par le Délégué aux Contrats d'Objectifs en cette fin d'année 2020, sont les suivants :

- ↳ Réduire progressivement le redoublement dans notre école
- ↳ Améliorer significativement les savoirs et compétences dans le domaine des nombres
- ↳ Accroître les indices du bien-être et du climat scolaire dans notre école

Notre évaluation intermédiaire, vécue en 2024-2025, nous a conforté dans nos pratiques et nous a amené de nouvelles idées, de nouveaux projets. Vous avez, par exemple, été invités à répondre à une enquête sur le bien-être à l'école. Cette enquête a pour objectif de mesurer l'efficacité des démarches, des actions que nous mettons en place pour sans cesse améliorer le climat scolaire à St Joseph de Bois-de-Breux.

Cette année, de nouvelles actions vont encore être initiées, toujours en vue d'atteindre nos objectifs.

**LE DECRET « MISSION » ( 24/07/1997)**

**Le Projet d'établissement** définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative entend mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs et des partenaires, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur. (art 67)

**SES MISSIONS PRIORITAIRES**

**➤ OBJECTIFS GÉNÉRAUX**

- Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi.
- Développer la socialisation;
- Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs.
- Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires. (art 12)

**➤ OBJECTIFS AU NIVEAU MATERNEL**

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

- Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale. (art 6)

### 📌 OBJECTIFS AU NIVEAU PRIMAIRE

- Accorder la priorité à l'apprentissage de la lecture, en privilégiant la maîtrise du sens, la production d'écrits et la communication.
- Maîtriser les outils mathématiques de base permettant la résolution de situations problème.
- Développer des activités éducatives qui font partie de la formation commune obligatoire :  
la structuration du temps et de l'espace, l'éducation psychomotrice et corporelle, l'éveil puis l'initiation à l'histoire et la géographie, l'éducation artistique, **l'éducation par la technologie**, l'initiation scientifique, la découverte de l'environnement, l'éducation aux médias, l'apprentissage de comportements sociaux et de la citoyenneté (extrait art 16).

## LE PROGRAMME

**La rédaction du programme est adaptée à :**

- à l'apprentissage, à l'approfondissement et à la maîtrise de la langue française;
- à l'apprentissage des outils de la mathématique;
- à l'intérêt de connaître des langues autres que le français et, principalement,  
de communiquer dans ces langues;
- à l'importance des arts, de l'éducation aux médias et de l'expression corporelle;
- à la compréhension des sciences et des techniques et à leur interdépendance;
- à la transmission de l'héritage culturel dans tous ses aspects et à la découverte d'autres cultures, qui, ensemble, donnent des signes de reconnaissance et contribuent à tisser le lien social;
- à la sauvegarde de la mémoire des événements qui aident à comprendre le passé et le présent, dans la perspective d'un attachement personnel et collectif aux idéaux qui fondent la démocratie;
- à la compréhension du milieu de vie, de l'histoire et, plus particulièrement,  
à la compréhension du système politique belge.

# Adresses et renseignements utiles

## ÉCOLE FONDAMENTALE LIBRE MIXTE DE GRIVEGNEE SAINT-JOSEPH BOIS-de-BREUX

**Direction** : Monsieur Jean-Benoît BLAISE

Rue de Herve, 667-653 à 4030 LIEGE-GRIVEGNEE

GSM : 0473/760.690

E-mail : [jeanbenoit.blaise@saintjosephboisdebreux.be](mailto:jeanbenoit.blaise@saintjosephboisdebreux.be)

### **École du haut**

Téléphone/fax : 04/365.00.82

### **École du bas**

Téléphone : 04/367.32.01 – uniquement en dehors des heures de cours.

**Adresse internet** : <http://www.saintjosephboisdebreux.be/>

### **Association des parents**

Présidente : Madame Coralie Guiot

E-mail : coralie.guiot@gmail.com

### **Centre Psycho-médico-social**

Centre PMS 10. Rue Louvrex, 70 à 4000 LIEGE.

Téléphone : 04/254.97.40

### **Service de promotion de la santé à l'école** :

PSE Centre Liégeois de Médecine Préventive.

Rue Trappé, 20 à 4000 LIEGE. Téléphone : 04/232.40.80

Mise à jour août 2025